



Durée hebdomadaire passage de 35 à 33 heures

Par **gapoune**, le **16/05/2010** à **22:02**

Mon employeur souhaite passer notre temps de travail hebdomadaire de 35 heures à 33 heures.

Faisant régulièrement des heures supplémentaires (travail du dimanche ou du samedi sans repos compensateur dans la semaine), les deux heures non travaillées pendant la semaine serait mises sur un compte temps et lui permettrait de ne pas payer nos jours travaillés en plus en heures supplémentaires.

Est ce légal ? sur quel point puis je appuyer ma défense si besoin.

En vous remerciant par avance

Par **miyako**, le **17/05/2010** à **21:11**

Bonsoir,

Votre employeur ne peut pas passer de 35 heures à 33 heures sans vous faire un contrat temps partiel sans votre accord ,et sans motif économique.Un CDI plein temps c'est minimum 35 h par semaine,payées 35 heures.Un accord d'entreprise qui irait dans ce sens serait illégal.
amicalement vôtre
suji Kenzo